
Protocole égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

Solidaires Fonction Publique n'a pu se prononcer ce 30 novembre sur la signature ou non du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le texte définitif est parvenu le 25 octobre, accompagné d'une injonction de réponse pour le 26 novembre.

Le calendrier contraint imposé par le gouvernement, dans le mois précédant les élections professionnelles qui se sont ouvertes le 29 novembre avec les difficultés que l'on connaît dans certains secteurs, n'a été modifié qu'à la marge (délai supplémentaire de quatre jours) alors même que plusieurs organisations (Solidaires, la CGT et FO) avaient indiqué leurs impossibilités à donner une position respectant les principes démocratiques de leurs fonctionnements.

Par ailleurs, la question de cette signature n'est pas simple, puisqu'à la fois des mesures concrètes bien que limitées ont été posées sur la table au dernier moment, tandis que des mesures sont absentes alors qu'elles ont été maintes fois portées, comme celles sur la revalorisation des carrières des filières fortement féminisées et comme celles visant à revenir en arrière sur la rémunération au mérite, ou la suppression du CHSCT et des CAP, instances qui protègent les femmes des inégalités.

Solidaires n'outrépassera jamais ses statuts et ses règles de décisions pour satisfaire à un calendrier gouvernemental.

Le fonctionnement de notre syndicat ne permet pas à quelques-uns de décider pour tous.

Et nous déplorons que certains syndicats instrumentalisent cette signature sur un sujet si important, lors de période électorale.

Solidaires fait chaque jour et pas seulement le jour d'une signature, par son activité, par les revendications construites et concrètes qu'elle porte, la preuve de son attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Solidaires FP continuera de consulter ses organisations syndicales et transmettra sa position à l'issue de cette consultation.